IDÉES

D'UN

AGRICULTEUR PATRIOTE.

IDÉES
D'UN
AGRICULTEUR PATRIOTE,

Sur le défrichement des terres incultes, séches & maigres, connues ſous les noms de LANDES, GARRIGUES, GATINES, FRICHES, *&c.*

LE haſard a fait tomber dans mes mains les mémoires reſpectivement imprimés ſur les *domaines congéables de Bretagne.* Je n'entreprends point de prononcer ſur la queſtion qui y eſt traitée; je dois, comme tous les autres citoyens, attendre dans un reſpectueux ſilence la déciſion de l'Aſſemblée Nationale.

Mais en liſant ces mémoires j'ai été frappé de la convention faite entre les Bretons émigrans & les Armoricains, à laquelle les propriétaires des domaines congéables attribuent l'origine de ce genre de fermes.

Il m'a ſemblé que dans ce temps d'ignorance, que nous regardons, peut-être mal

à propos, comme un temps de ſtupidité, il fut fait entre les habitans de l'Armorique propriétaires des terres, & les nouveaux venus, le marché le plus raiſonnable & le plus propre à faire défricher les terres incultes. Je ſuis demeuré convaincu que dans un ſiècle de lumières comme le nôtre, nous n'aurions rien de mieux à faire que de prendre leçon de ces peuples à demi ſauvages, & de les imiter, ſi nous voulons mettre en valeur les terres qui reſtent encore incultes dans le royaume.

Pour rendre cette idée ſenſible, il y a quelques obſervations à faire, & quelques vérités à en déduire, qui ſont ſi évidentes qu'on ne peut s'y refuſer.

1ent. Dans un pays qui en général eſt cultivé, tel que la France, l'Angleterre, l'Allemagne, &c. s'il reſte des terres incultes, ce ne ſont jamais que des terres médiocres par leur nature, des terres qui, par la culture, deviendront productives, mais ne feront jamais abondantes.

Prenons pour exemple les *landes de Bordeaux*, & d'autres landes, abſolument de la même nature, quant au ſol, mais différentes par le climat, qui occupent le vaſte pays.

qu'on trouve par de-là *Anvers*, c'eſt-à-dire preſque tout le terrain entre l'*Eſcaut* & la *Meuſe*.

Dans ces deux pays il y a quelques cultivateurs, & quelques défrichemens. Dans l'un & dans l'autre les colons ſéparés par une diſtance conſidérable, dont les uns n'ont jamais entendu parler des travaux des autres, ont obtenu, par leurs expériences, à peu près les mêmes réſultats.

Dans les landes de Bordeaux, comme dans celles de Brabant, on eſt venu à bout de convertir les landes en terres à ſeigle & à avoine, & à y faire produire de très-bons légumes : mais on n'en a jamais fait des terres à froment ; & pour en faire des terres à ſeigle, il a fallu du fumier de vaches. Or un pays de landes ſablonneux ne produit point naturellement des paturages ſuffiſans pour des vaches, il faut des pâtures artificielles. Dans ces deux pays on a réuſſi à ſemer du trèfle, & on n'a jamais pu y faire venir la luzerne, ni même le ſainfoin.

Il y a cependant la différence du climat. Par exemple, dans les landes de Bordeaux, on peut planter de la vigne : on ne le peut pas dans celles de Brabant. Le ſol de tous

les Pays-Bas, comme celui de la Normandie & celui de la Picardie, ne permettent pas cette culture.

On verra la même choſe dans tous s pays où les terres ſont incultes à raiſon de leur maigreur. Car il faut ſoigneuſement diſtinguer les terres incultes par la trop grande vigueur des productions de la nature ſauvage, & celles qui reſtent incultes par la ſtérilité & l'aridité du terrain.

Dans les terres incultes du premier genre, lorſque le cultivateur a dompté la nature par la force du travail, la terre ci-devant inculte, ſe trouve une terre de la meilleure qualité, propre à produire les récoltes les plus précieuſes, le froment, le chanvre, &c; & peut-être à devenir un jour une excellente prairie, où l'on engraiſſe des beſtiaux. Ainſi le cultivateur, ou la compagnie qui ont entrepris de tels défrichemens à grands frais, doivent eſpérer de retrouver abondamment le produit de leurs avances.

Au contraire les terres de la ſeconde qualité ne peuvent jamais être élevées qu'au rang des terres à ſeigle & à avoine, & leur défrichement ne peut être utile qu'à ceux qui l'ont fait avec la plus grande économie.

Il n'y a ordinairement qu'un riche propriétaire, ou une compagnie, qui puissent entreprendre le défrichement des terres incultes par trop de vigueur, parce que la première opération à faire dans ces terres est presque toujours de les dessécher, & de donner de l'écoulement aux eaux surabondantes. Or on ne peut pas dessécher une petite portion de terre; il faut procurer le desséchement à tout le pays inondé à la fois. Ce n'est donc qu'un grand propriétaire qui peut l'entreprendre.

Au contraire, dans les terres incultes par leur sécheresse & leur maigreur, on peut cultiver un seul arpent, & en retirer le produit, quoique les terres voisines restent dans leur état sauvage & inculte. C'est ainsi qu'on voit de petites cultures dans les landes de Bordeaux, placées comme des îles au milieu de la mer. Ces landes peuvent être élevées à l'état de terres cultivées, mais de médiocre qualité.

La raison prouve cette vérité théoriquement, indépendamment des exemples cités. S'il y a quelque bonne pièce de terre encore inculte dans les parties fertiles de la Normandie ou de la Flandre, on ne doit

pas douter qu'elle ne ſoit bientôt miſe en valeur, dès qu'elle tombera entre les mains d'un propriétaire attentif & en état de faire quelque dépenſe pour améliorer ſon bien, parce que le produit du défrichement ſurpaſſera de beaucoup les frais.

Ceci conduit à l'établiſſement d'une ſeconde vérité.

Cette ſeconde vérité eſt qu'on ne peut défricher utilement les terres incultes de France, qu'en y mettant la plus grande économie ; & de là vient qu'on entend dire ſi ſouvent que les terres des landes de Bordeaux, & d'autres ſemblables, ne valent pas la peine d'être cultivées, & que jamais le produit n'indemniſera des frais.

Cela eſt vrai, quand le défrichement n'eſt pas fait avec le moins de frais qu'il eſt poſſible : & il eſt ſi évident, que je crois ſuperflu de le prouver, que cela doit arriver dans le défrichement de toutes les landes, qu'on ne peut jamais convertir qu'en terres de médiocre valeur.

La troiſième vérité eſt que la très-grande économie n'eſt preſque jamais employée que par l'ouvrier qui travaille lui-même pour ſon profit.

On conçoit aiſément que cela doit être. Tous ceux qui ont fait faire quelques travaux de campagne, ſavent l'exceſſive différence qui ſe trouve entre le travail des ouvriers qui ſont à la journée & celui des ouvriers à la tâche : mais tous les ouvrages ne ſont pas ſuſceptibles d'être donnés à la tâche.

Il y a dans les ouvrages de campagne d'autres dépenſes à faire que celle de la main d'œuvre.

L'ouvrier pauvre, qui travaille pour ſon compte, s'ingénie pour les faire au meilleur marché poſſible ; & elles coûtent beaucoup plus cher à l'homme riche, qui fait travailler ſon champ par les bras des mercenaires. Cet homme riche eſt obligé d'avoir un inſpecteur de ſes ouvriers, & de le payer, dépenſe que ne fait pas celui qui travaille pour lui-même.

Les défrichemens des landes de Bordeaux & de Brabant en donnent encore des preuves ſenſibles.

Dans les landes de Bordeaux on voit quelques cultivateurs qui, ayant défriché pour leur compte, ont bien fait leurs affaires. Ils n'ont point acquis une fortune brillante par leurs défrichemens, parce qu'ils n'ont tra-

vaillé que ſur des terres ingrates par leur nature ; mais ils en retirent de quoi vivre doucement dans un état médiocre.

Dans ces mêmes landes on voit les reſtes de pluſieurs défrichemens entrepris par des compagnies de gens riches de Paris. Ces ſpéculateurs s'y ſont ruinés ; & leurs travaux ont été abandonnés.

Les landes de Brabant fourniſſent l'exemple d'un autre établiſſement.

L'impératrice *Marie-Thérèſe* avoit eu à cœur de faire défricher ces landes, & quelques gens riches & raiſonnables d'*Anvers* avoient entrepris ces défrichemens pour lui plaire.

Ceux-là ne ſe ſont pas ruinés, comme nos ſpéculateurs de Paris, parce qu'ils avoient le principe de l'économie, qu'ils n'avoient pas la chimère de faire une fortune immenſe, & que réſidant près du lieu de leurs cultures, ils pouvoient y veiller par eux-mêmes.

Mais ils convenoient que s'ils avoient employé en acquiſition d'autres fonds, ce qu'ils avoient dépenſé journellement pour leurs défrichemens, ils auroient fait une meilleure affaire.

Partons donc de ces trois vérités conſtantes: 1°. que la plûpart des terres à défricher en

France, ſont de nature à ne devenir, par la culture, que des terres de médiocre qualité: 2°. qu'on ne peut défricher utilement des terres médiocres que par une grande économie : 3°. que la grande économie n'eſt jamais employée que par celui qui travaille lui-même pour ſon profit.

Avec ces données tranſportons-nous au temps où les fugitifs de la Grande-Bretagne ſont venus défricher l'Armorique, & nous en ferons l'application aux terres qui reſtent encore incultes dans le royaume.

On peut juger de l'état où étoit l'Armorique, à laquelle on a donné dans la ſuite le nom de province de Bretagne, dans le ſiècle où les Bretons fugitifs vinrent s'y établir, d'après ce que préſente maintenant la nature, & le fait qu'on ſait, qu'il y avoit alors peu d'habitans.

Un partie de cette province étoit couverte de bois; le reſte étoit en terres vagues, telles qu'on en voit encore à préſent dans bien des provinces, qui, dans les unes, ſont nommées *landes* ou *lanes*, dans d'autres, *friches*, dans d'autres, *garrigues*, dans d'autres, *gatines*, &c. de ces terres dont l'uſage eſt d'en faire des pâturages de moutons & de chèvres, &

de produire pour les habitans des bruyères, des genêts à balais, & de ces genêts qu'on nomme aussi joncs marins, dont les pauvres se servent pour chauffer leurs fours & couvrir leurs maisons.

Les propriétaires savoient que ces terres pouvoient être mises en culture. Là chacun cultivoit de ses mains la petite portion qui entouroit son manoir, & en tiroit ce qui suffisoit à ses besoins; mais on n'entreprenoit pas de défricher le reste, parce qu'on n'avoit pas de bras pour ce travail.

Les fugitifs arrivèrent avec leurs bras & quelques instrumens d'agriculture portatifs, qui étoient tout leur bien.

Les naturels du pays jugèrent que cela pourroit leur être très-utile pour améliorer leurs propriétés; mais il étoit question de savoir comment les employer.

Il y avoit quatre moyens : 1°. celui de proposer aux nouveaux venus de travailler pour les propriétaires : 2°. celui de leur vendre les propriétés : 3°. celui de les leur donner à perpétuité, à la charge d'une redevance : 4°. celui de les leur donner à ferme pour un temps.

Je crois qu'on ne pouvoit pas prendre le premier parti. Dans ce temps tout homme aux gages du propriétaire auroit été réputé ſerf. Ces hommes libres, chaſſés de leur pays, ne s'y ſeroient jamais déterminés; & ſi on ne leur avoit offert que cet état dans l'Armorique, ils auroient été chercher fortune ailleurs.

Les propriétaires ne vouloient pas vendre leurs propriétés : d'ailleurs les nouveaux venus n'avoient pas d'argent pour les payer.

Le parti de les donner à perpétuité pour des redevances paroiſſoit peut-être le moins mauvais : en effet c'eſt celui qu'on a pris preſque dans toutes les provinces. Mais il y eût peut-être dès-lors en Armorique, des gens aſſez ſenſés pour prévoir, ce que l'expérience nous a appris depuis, que les redevances, au bout de quelque temps, ſe trouvent réduites à très-peu de choſe.

Le parti de les donner à ferme avoit le grand inconvénient que nous éprouvons encore à préſent tous les jours. Un fermier qui n'aura aucun droit ſur la terre, après ſon bail fini, ſe garde bien de faire les dépenſes néceſſaires pour l'amélioration de la glèbe; & ces dépenſes préalables ſont abſo-

lument néceſſaires pour des terres neuves qu'il faut mettre en valeur par le défrichement. C'eſt pourquoi perſonne ne donne jamais à ferme que les terres qui ſont en état habituel de culture.

Il y eut vraiſemblablement dans le pays quelques-uns de ces gens doués d'un bon ſens naturel, qu'on trouve quelquefois dans les ſiècles où il y a le moins de lumières & aucune philoſophie.

Cet homme ſenſé propoſa à quelques-uns des nouveaux venus de défricher la terre, ſous la condition que tout ce qu'ils auroient fait pour l'amélioration leur appartiendroit en propriété. Mais comme le propriétaire de la terre ne peut rentrer en jouiſſance de ſon fonds, ſans jouir auſſi des améliorations qui y ſont faites, il fut ſtipulé que dans ce cas le colon ſeroit obligé de lui vendre ſes améliorations à dire d'experts.

Ce contrat produiſit les meilleurs effets. Les propriétaires & les colons y trouvèrent également leur profit : la terre fut défrichée, & tous les propriétaires du pays, témoins de ce ſuccès, firent à l'envi de ſemblables marchés avec les colons.

Il eſt très-vraiſemblable que c'eſt ainſi que

furent établis les domaines congéables de Bretagne. Il eſt au moins certain que c'eſt-là ce qu'ils ſont aujourd'hui.

La conjecture du mémoire de M. *Deſnos*, eſt qu'il y avoit eu deux émigrations antérieures à celle où preſque tous les Bretons, chaſſés par les Saxons, allèrent occuper les uns le pays de Galles, & les autres l'Armorique. Il croit que le *tyran Maxime* avoit déjà établi dans le pays des naturels bretons, & que d'autres y furent conduits par *Conſtantin*, qui, ſous le règne d'Honorius, ſe rendit maître pour un temps de la Grande-Bretagne.

Si cela eſt, il y a apparence que quelques-uns de ces marchés furent faits dans ces deux occaſions; que lors de la grande émigration on en avoit déjà éprouvé les effets. C'eſt pourquoi preſque toutes les terres vagues furent cédées alors aux mêmes conditions.

Venons à l'état préſent.

Veut-on s'occuper de faire un jour défricher toutes les landes arides par leur nature, comme celles de Bretagne, dont il y a une très-grande quantité dans la France?

Voici, dans mon opinion, comment ces défrichemens pourront être faits.

Il eſt évident qu'ils ne le feront jamais par les propriétaires qui y feroient travailler : ils s'y ruineroient, comme tant de capitaliſtes ſpéculateurs ont fait dans les landes de Bordeaux ; ou, ſans ſe ruiner, ils feroient un aſſez mauvais marché, comme ceux d'Anvers.

D'ailleurs comment auroient-ils des gens de journée dans des pays où on manque d'hommes ?

J'ai dit que dans le cinquième ſiècle, les e migrans de la Grande-Bretagne n'auroient pas voulu ſe faire journaliers, par la crainte de devenir ſerfs. Cet inconvénient n'exiſte plus, depuis que la ſervitude eſt abolie. Mais il y en a un autre, particulier à notre ſiècle, c'eſt que tout journalier, qui a la capacité & la volonté de travailler, trouve de l'ouvrage chez lui ; & que ce ne ſeroit qu'avec de grands frais qu'on pourroit l'engager à s'établir dans un pays où les hommes manquent. Cela eſt ſi vrai qu'il y a des contrées d'excellens vignobles de Bordeaux, où on eſt obligé de faire cultiver la vigne par des bœufs, à quoi il y a une grande perte, parce

qu'il n'y a pas aſſez d'hommes dans le pays, & qu'il ſeroit trop cher de les faire venir d'ailleurs.

Les propriétaires des landes ne les vendent pas non plus à des gens qui les défrichent. Il y a bien des gens en France, qui ont de l'argent pour acheter des terres, mais ce ſont des capitaliſtes qui veulent des terres cultivées & en valeur.

On ſait à préſent que le plus mauvais marché eſt de donner ſa terre pour des redevances en argent, qui, au bout d'un certain laps de temps, ont perdu les trois quarts de leur valeur.

On croyoit y remédier en ſtipulant la redevance en grains; mais cela n'eſt plus permis. Celui qui ſe croyoit aſſuré qu'en ſtipulant cette redevance, il auroit un revenu qui ſeroit toujours de la même valeur, malgré les révolutions qui arrivent dans la valeur des métaux, ſait à préſent que ce marché ne tiendra qu'autant qu'il conviendra à ſon ceſſionnaire.

Les baux emphytéotiques n'offrent jamais qu'un avantage très médiocre au propriétaire; & il n'eſpère pas de rentrer de très-longtemps dans ſa propriété.

Nous avons déjà dit que le bail à ferme à temps ne peut pas avoir lieu pour des terres qu'il faut défricher.

Le meilleur de tous les partis me semble être de concéder des terres en friches à domaine congéable ; & quoique la Bretagne soit la seule province où ils soient en usage, Je ne vois pas pourquoi on ne pourroit pas faire par-tout de semblables traités.

Il n'y a rien dans une telle convention qui ne soit licite, & qui ne me paroisse devoir être permis au propriétaire, d'après le grand principe que chacun peut disposer à son gré de sa propriété.

La seule difficulté est qu'on engage difficilement les gens de campagne à faire ce qui n'est pas en usage dans leur pays.

Ce sera aux Représentans de la Nation à chercher les moyens de faire disparoître cet obstacle.

Mais, en attendant, il me semble qu'ils ne pourroient rien faire de plus nuisible aux progrès futurs de l'agriculture, & sur-tout au grand objet du défrichement des terres incultes, que d'évincer les propriétaires bretons du droit qu'ils ont de temps immémorial.

Il est bien sûr que si on rendoit un tel décret, jamais à perpétuité personne ne concéderoit ses terres à domaine congéable.

Je n'examine point ici si ce décret seroit contraire au droit sacré de la propriété, ni si on peut admettre quelque similitude entre ces sortes de fermes & les droits de fief.

Ces grandes questions ne sont pas de mon ressort; je n'envisage que l'avantage de l'agriculture, & le bien de l'état, qui en est inséparable. Je me suis déterminé à publier mes idées, parce que tout bon citoyen doit faire connoître ce qu'il estime être avantageux à l'humanité.

J'ajouterai encore à ce que je viens de dire une dernière considération. En faisant vendre les biens Nationaux, l'intention de l'Assemblée Nationale est certainement que la partie la plus intéressante du peuple, qui est la plus pauvre, puisse y trouver une ressource. Les acquéreurs des fonds sont des gens riches. Ce que le pauvre désire c'est de l'ouvrage, & l'emploi de ses bras & de son temps.

Les biens qui vont être vendus, ou qui le sont déjà, contiennent beaucoup de terres en friches. Des capitalistes n'en tireront au-

cune utilité s'il ne peuvent que les faire valoir par eux-mêmes, ou les louer à des fermiers qui craindroient de perdre leurs avances, s'ils en entreprenoient le défrichement.

L'établissement des baux à domaine congéable seroit le meilleur parti pour les propriétaires des terres de ce genre, & le plus propre à en accélérer le défrichement. Ce travail fourniroit une ressource pour un grand nombre de gens qui se trouvent sans occupation, par conséquent sans moyens de subsister.

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, rue Neuve-Notre-Dame.